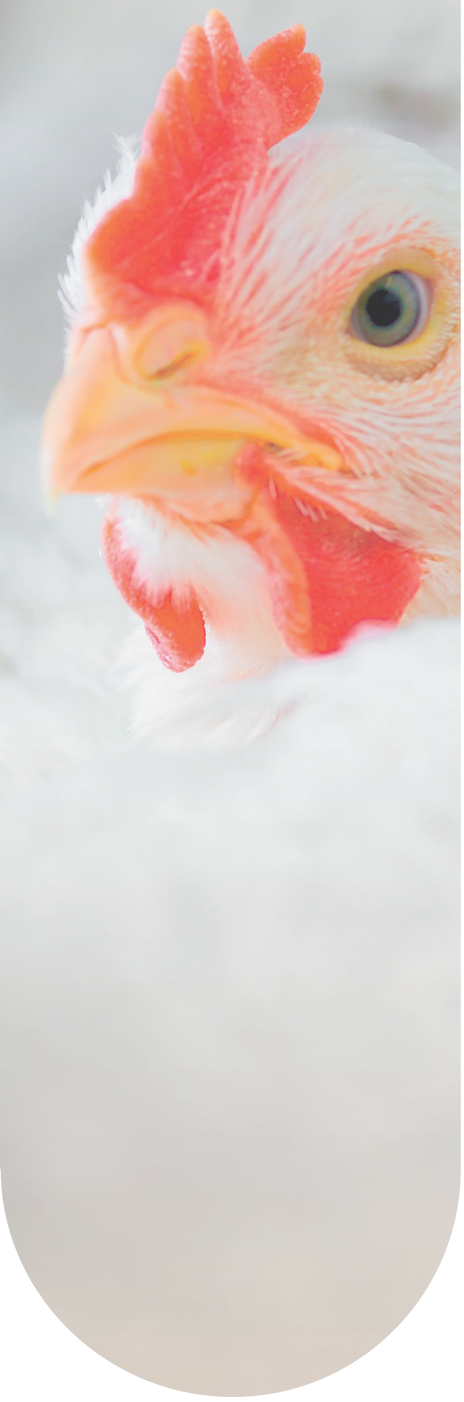


MISE EN QUARANTAINE DU POULAILLER VIDÉ ET SES MESURES DE **BIOSÉCURITÉ**

Gestion « en continu » d'un site

Lorsque le site d'élevage n'est pas géré en mode « tout plein, tout vide », mais plutôt en mode « continu », le vidage du fumier d'un poulailler présente un risque d'introduction de maladies pour les autres bâtiments du site abritant des volailles.

Lorsqu'un poulailler est vidé de ses oiseaux, il peut être contaminé par l'équipe de capture (corps, vêtements et bottes) ainsi que par les roues du tracteur qui entre et sort du poulailler avec le fumier. Le statut sanitaire du poulailler vidé devient alors le même que celui de la cour extérieure, soit une zone d'accès contrôlé (ZAC). Dans ce contexte, la mise en quarantaine du poulailler vidé s'impose comme une mesure de biosécurité efficace. Elle contribue à minimiser le risque d'avoir une contamination croisée susceptible d'affecter la santé des volailles hébergées dans les autres poulaillers du site, le cas échéant.

Changement du statut sanitaire du poulailler

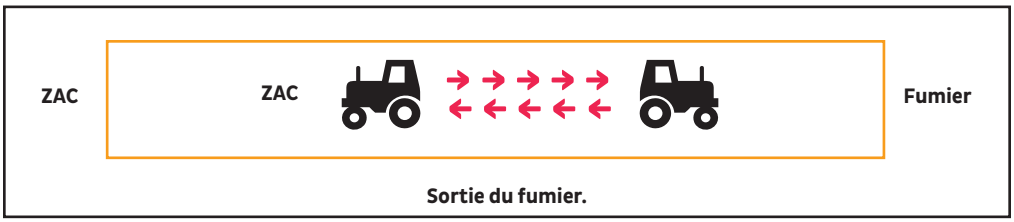
Au fil des différentes étapes du cycle de production, et notamment lors du vidage complet, le statut sanitaire de l'intérieur du poulailler – aussi désigné comme une zone d'accès restreint (ZAR) – évolue. Voici un résumé des principaux changements qui peuvent survenir selon les activités réalisées dans le poulailler.

1. L'intérieur du poulailler (ZAR) devient une ZAC dès l'arrivée de l'équipe de capture.



Dès l'arrivée de l'équipe de capture.

2. L'intérieur du poulailler a le même statut sanitaire que la cour (ZAC).



Sortie du fumier.

3. La ZAC redevient une ZAR dès le début des procédures de nettoyage, lavage, désinfection, chauffage et application du vide sanitaire.



Dès le début du nettoyage, lavage, désinfection, chauffage et vide sanitaire.



Contamination croisée

Comment le poulailler vidé peut-il contaminer les autres poulaillers en production sur le site? Deux principaux vecteurs de contamination croisée sont à considérer :

1. **Le personnel impliqué dans le dépoussiérage et la manutention du fumier.** Recouvert de poussière et de matières organiques fortement chargées d'agents pathogènes, ce personnel constitue un risque majeur s'il circule ensuite dans les autres poulaillers sans procéder à un changement complet de tenue ni à une désinfection appropriée.
2. **La dispersion de poussières contaminées dans l'air ambiant.** Le fumier asséché génère une fine poussière. Lorsque ces particules sont en suspension, elles peuvent se propager dans l'environnement du poulailler et dans la cour, puis potentiellement être aspirées par les systèmes de ventilation des autres poulaillers du site, facilitant ainsi la transmission de pathogènes.

Mesures de biosécurité lors de la quarantaine du poulailler vidé

Afin d'éviter toute contamination croisée entre le poulailler vidé et les autres bâtiments du site, il est essentiel de mettre le poulailler en quarantaine et de faire respecter rigoureusement les mesures de biosécurité suivantes :

- **Douche**, avec changement de vêtements et de chaussures pour une tenue propre;
- **Nettoyage et désinfection complets** de tous les équipements et du matériel utilisés avant leur déplacement vers un autre poulailler.

Il est aussi recommandé de dédier des membres du personnel à des tâches spécifiques : un travailleur peut être exclusivement assigné à l'élevage des volailles et un autre au nettoyage des poulaillers par exemple. Ceci réduit le risque de transmission d'agents pathogènes entre les poulaillers.

Gestion « tout plein, tout vide » d'un site

Lorsque le site d'élevage est géré en mode « tout plein, tout vide », la mise en quarantaine d'un poulailler n'est plus nécessaire.

Cette stratégie de gestion de l'élevage est une mesure de biosécurité efficace, qui a un impact positif majeur sur la santé des troupeaux, lorsque certaines conditions sont respectées :

- **La capture de tous les lots** doit idéalement être réalisée en une seule opération pour l'ensemble des poulaillers du site;

- **L'application rigoureuse des mesures de décontamination** – incluant le nettoyage, le lavage, la désinfection, le chauffage et le vide sanitaire – doit permettre à tous les poulaillers de revenir à un statut de zone d'accès restreint (ZAR), avant l'arrivée des nouveaux poussins.

Si cette gestion synchronisée du « tout plein, tout vide » est difficile à mettre en œuvre sur un site comportant plusieurs poulaillers, **la mise en quarantaine du poulailler vidé** devient alors indispensable pour limiter les risques de contamination croisée.

eqcma